



Responsabilité durant un préavis dispenser

Par **sylvain**, le **27/07/2010** à **11:32**

Bonjour, j'ai démissionné, depuis trois jours, mon directeur me dispense d'effectuer mon préavis au sein de la société mais je reste rémunéré durant mes deux mois de préavis. ma question est de connaître mes responsabilités en cas de problèmes sur mon secteur. je gère des travaux, et un souci vient d'être porté à mon attention par mon collègue qui m'a remplacé. je me suis proposé de lui donner toutes les informations en ma connaissance voir même de rencontrer les gens avec qui le litige a commencé. merci de votre réponse cordialement